Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Solde de tout compte suite demission

Par Bbrose

Bonjour. J ai démissionné de mon CDI par lettre AR qui a été reçue le 30/12/2022. Mon préavis s est terminé le 30/01/2023. Sachant que je n ai aucune nouvelle du service RH je les ai contacté par mail et me répondent qu ils m enverront mon solde de tour compte et attestation pole emploi pas avant fin février 2023. Pouvez vous svp me dire ce que je dois faire pour accélérer la procédure car cela pose problème pour ouvrir mes droits à pole emploi. Bien cordialement

---
Par kang74

Bonjour

Avez vous contacté Pole emploi ?
Parce que même si les papiers et le solde de tout compte tarde un peu, l'employeur doit transmettre directement à Pole emploi, par voie dématérialisée, ce document à la fin de votre contrat .
Il n'y a donc plus à attendre que vous receviez vous la copie de cette attestation .

Par Bbrose

Bonjour Merci de votre réponse. Je vais contacter pôle emploi. Est ce qu un mois de délai pour recevoir le solde de tout compte est considéré comme raisonnable ?

Par morobar

Bonjour,
Non un mois parait tardif.
On considère normal quelques jours, d'autant que le service "paie" peut être externalisé, mais un mois parait démontrer une certaine désinvolture.

Par Bbrose

On est d accord avec ça. En plus il s agit d une très grande société financière qui n a aucun problème de gestion RH. Je vais appeler déjà pôle emploi et je vais faire un mail à la rh en leur donnant une date butoirs raisonnable de 8 jours pour m établir ces documents et me les faire parvenir. On va croiser les doigts. Merci pour vos réponses